

# Le cri de la Fourmi



FÉVRIER 2017



## Le CHU sous Tutelle ? 350 Emplois menacés La CFDT exige la transparence !

Suite à la réunion avec la Direction du CHU le 26 janvier 2017 la CFDT Santé Sociaux réclame plus de transparence sur le plan de retour à l'équilibre du CHU et les préconisations du COPERMO<sup>1</sup> qui vont détériorer les conditions de travail du personnel.

La CFDT demande à la Direction d'apporter plus de transparence sur les annonces suivantes :

### Suppression de 350 postes, voir plus sur 4 ans

Où seront ces postes ?

Qui seront les professionnels et service concernés ?

### Suppression des activités « doublons »

Sur quels critères ?

Où seront-elles ? Au Nord au Sud ?

Quels seront les services qui vont être supprimés et /ou regroupés ?

Quelles seront les conséquences pour le personnel et sa population ?

Quels sont les projets et travaux du CHU qui seront arrêtés ?

Quel sera l'accompagnement pour le projet social 2016-2018 signé par le Directeur Général du CHU ?



Il est reconnu par tous que la CFDT signataire de ce projet social a été un acteur majeur dans la mise en application d'actions en faveur du personnel notamment:

- **Souffrance au travail:** (R.P.S.)<sup>2</sup>: **Un accompagnement jugé insuffisant pour la CFDT.**

Le CHU fonctionnant déjà à flux tendu, les suppressions de postes vont encore dégrader les conditions de travail des agents.

Par ailleurs la Direction propose la remise en cause de l'accord ARTT, qui comprend le temps de repas, les jours RTT, les congés assiduités...

- **Plan de stagiairisation:** **Revu à la baisse.**

La CFDT est à l'origine de ce plan d'intégration des contractuels depuis 2012 et rappelle qu'il s'agit d'un rattrapage par rapport au national et que le CHU en phase d'harmonisation Nord-Sud doit être toujours accompagné.



La CFDT dénonce la précarité dans notre établissement

**- Mobilité: Un sujet d'inquiétude.**

Le risque de « mobilité forcée » devient réel suite aux préconisations de regroupement de certains services. La CFDT a dû se battre lors de l'écriture du nouveau projet social qui stipule:

« Aucune mobilité ne pourra se faire sans l'accord express de l'agent. »

Quelles seront les autres pistes d'économie mise en œuvre par la Direction ?

La qualité des soins va-t-elle encore être plus impactée?

Les prestations autour du malade seront-elles dignes d'un CHU en 2017 ?

Est-ce que le CHU va se séparer de ses contractuels (CDD, CUI, CAV)?

**Le personnel fait déjà des efforts depuis des années mais aujourd'hui la coupe est pleine.**

- \* Rappel sur repos
- \* Augmentation de plage horaire
- \* Heures supplémentaires
- \* Effectif minimum avec une augmentation de la charge d'activité.



**Le Syndicat CFDT s'interroge jusqu'où le personnel du CHU est prêt à se sacrifier pour la qualité des soins et de la prise en charge de la population.**

**Où sont les politiques et le Directeur Général de l'ARS OI?**

POUR LA CFDT, IL FAUT DEFENDRE LE PROJET SOCIAL 2016-2018 SIGNE PAR LE DIRECTEUR ET TOUS LES SYNDICATS

Pour toutes ses raisons, la CFDT appelle les Syndicats, le Corps Médical et l'ensemble du personnel à l'union afin d'obtenir enfin **la reconnaissance que méritent notre CHU et son Personnel.**

1-COPERMO Comité Interministériel de la Performance et de la Modernisation.

2-RPS Risques Psycho-Sociaux

**Contact :**

**SYNDICAT Santé Sociaux CFDT Réunion**

**Tel : 0262 35 92 47**

**Tel : 0262 90 52 47**

**Email: [com.cfdtsante.re@gmail.com](mailto:com.cfdtsante.re@gmail.com)**

**Site Web : <http://www.cfdtsante.re>**



**L'adhésion à la CFDT est libre et confidentielle.**

En adhérant à la CFDT, je suis respecté, écouté, informé, défendu, invité à donner votre avis.

Je ne suis pas obligé de me couler dans un moule. Si je ne veux pas m'investir, seulement payer une cotisation,

**C'EST MON DROIT!** En retour, je suis défendu.

Si j'ai envie d'être acteur dans mon CHU, comme par exemple délégué du personnel, l'adhésion à la CFDT me permet de m'investir pour apporter des résultats aux autres.

**SYNDICAT SANTE SOCIAUX CFDT REUNION**